

# CAP des BAS

## 3 février 2011

### Motion

### Revendications statutaires

Les représentant-e-s des personnels à la CAP des BAS réunie le jeudi 3 février 2011 dénoncent le manque total de concertation et de négociation et le mépris avec lequel est menée cette réforme de la catégorie B dans la filière des bibliothèques.

Les bibliothécaires adjoints spécialisés se sentent totalement floués par cette réforme qui ne reconnaît ni leur niveau de qualification ni leurs compétences. Comme nous n'avons jamais cessé de le faire depuis 2009, nous rejetons ce projet de grille calqué sur la catégorie B type et qui ne tient aucun compte de la spécificité du CII.

Nous exigeons l'ouverture de réelles négociations qui prennent en compte les revendications des BAS : l'égalité de traitement avec les autres corps recrutés à Bac + 2, comme les Assistants ingénieurs (ASI), pour lesquels la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a promis l'intégration dans le corps des Ingénieurs d'études. Nous demandons donc l'intégration des BAS dans le corps des Bibliothécaires, avec une grille de rémunération A type, équivalente à celle du corps des Ingénieurs d'études.

Nous refusons jusqu'à la dénomination de ce nouveau corps, « Techniciens des bibliothèques », qui est la négation de la spécificité de notre métier : nous exigeons le maintien du terme de « bibliothécaire ».

Enfin, nous estimons que cette réforme n'est bénéfique ni pour la catégorie B, ni pour la catégorie C. Elle n'offre aucune réelle perspective de carrière : elle induit des gains indiciaires souvent dérisoires, contre un allongement de carrière sur 33 années ; le maintien de trois grades ne permet aucune fluidité dans la carrière. Pour nos collègues magasiniers des bibliothèques, elle ne garantit aucun débouché en catégorie B.